

Paris le 05/12/2019

Lettre aux porteurs du fonds « TRUSTEAM OBLIGATIONS COURT TERME »

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du FCP « TRUSTEAM OBLIGATIONS COURT TERME » (FR0007476734) géré par la société de gestion TRUSTEAM FINANCE et nous vous remercions de votre fidélité.

1. Nature de l'opération :

Nous vous informons que la Société de gestion TRUSTEAM FINANCE a décidé de modifier l'objectif de gestion et la stratégie du fonds TRUSTEAM OBLIGATIONS COURT TERME pour accroître la flexibilité des placements, avoir un niveau de risque supérieur et donc une espérance de rendement potentiellement meilleure.

Il s'agit de :

- Permettre à la gestion d'investir sur des maturités de placement entre 2 et 3 ans, de sorte que le poids des titres de maturité résiduelle supérieure ou égale à 2 ans soit compris entre 20% et 100%.
- En conséquence, l'objectif de gestion sera de réaliser, sur une période de 12 mois, une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice composite constitué de 80% de l'EONIA capitalisé et de 20% de l'Euro MTS 1-3 ans.

Ce changement de stratégie d'investissement, d'objectif de gestion et de profil rendement/risque aura lieu le 1er janvier 2020.

L'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour cette opération a eu lieu le 04/12/2019.

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

En revanche, si les modifications ne vous conviennent pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat de vos parts sans frais, votre FCP n'appliquant pas de frais de sortie.

2. Modifications entraînées par l'opération :

- Profil de risque
 - Modification du profil de risque : OUI
 - Augmentation du profil de risque : OUI

- Frais
 - Augmentation des frais : NON

- Objectif de gestion
 - La maturité résiduelle des titres sélectionnés a été étendue à 3 ans pour tous types de coupons au lieu de 2.5 ans, avec dorénavant un poids minimal et permanent de maturité résiduelle supérieure ou égale à 2 ans de 20% versus 0%.
 - La sensibilité au risque taux sera comprise entre 0 et 2.5 au lieu de 0 à 1.5 auparavant.

Les maturités plus longues augmentent le risque émetteur car il y a un risque que ce dernier fasse défaut, sur une période de détention du titre plus longue. Le risque de taux est également supérieur car plus la période s'allonge plus la probabilité qu'il y ait une fluctuation des taux d'intérêts est importante.

De fait l'objectif de gestion est modifié :

Il s'agira de réaliser, sur une période de 12 mois, une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice composite constitué de 80% de l'EONIA capitalisé et de 20% de l'Euro MTS 1-3 ans, au lieu de réaliser, sur une période de 6 mois, une performance supérieure ou égale à celle de l'EONIA Capitalisé +20 pbs diminué des frais de fonctionnement.

- Tableau comparatif des éléments modifiés

	AVANT	APRES
Objectif de gestion	Son objectif de gestion est d'offrir un rendement régulier sur une période de 6 mois, supérieur ou égal à celui de l'EONIA capitalisé + 20 bps, indice représentatif du marché monétaire de la zone euro diminué des frais facturés à l'OPCVM.	Son objectif de gestion est de réaliser, sur une période de 12 mois, une performance, nette de frais, supérieure à celle de l'indice composite constitué de 80% de l'EONIA capitalisé et de 20% de l'Euro MTS 1-3 ans .
Indicateur de référence	EONIA + 20 bps	80% EONIA + 20% EUROMTS 1-3 ans
Maturité résiduelle des titres en portefeuille.	Inférieure ou égale à 2.5 ans	Inférieure ou égale à 3 ans
Poids minimal des titres de maturité résiduelle sup ou égale à 2 ans	0%	Entre 20% et 100%
Durée de placement recommandée	6 mois	12 mois
Sensibilité	De 0 à 1.5	De 0 à 2.5
Modalité de règlement des souscriptions et de rachats	J+1 de la VL	J+2 de la VL.
Heure limite de passation des ordres de souscription/ rachat	11h15	12h

3. Eléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part.

En revanche, si les modifications ne vous conviennent pas, nous vous rappelons que vous disposez de la possibilité de demander le rachat de vos parts sans frais, votre FCP n'appliquant pas de frais de sortie. Le rachat sera soumis à la fiscalité de droit commun applicable aux plus-values de cessions de valeurs mobilières.

Enfin, si vous n'avez pas d'avis sur cette opération, nous vous invitons à contacter éventuellement votre conseiller habituel.

En tout état de cause, nous vous invitons à prendre connaissance du Document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de TRUSTEAM OBLIGATION COURT TERME.

Le DICI / Prospectus du FCP « TRUSTEAM OBLIGATIONS COURT TERME » est à votre disposition au siège de TRUSTEAM FINANCE ou auprès de votre conseiller bancaire et seront envoyés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à l'adresse suivante :

TRUSTEAM FINANCE - 10 rue Lincoln 75008 Paris - mail : contact@trusteam.fr.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

TRUSTEAM FINANCE